

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SÉANCE DU 09 MARS 2022****19 HEURES 00 À WITTISHEIM**

Date de convocation : 03 mars 2022

Délégués en fonction : 33 Présents : 26 Absents et excusés : 4 Procurations : 3

Membres présents :

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : M. Christian MEMHELD
- **Boesenbiesen** : M. Mathieu LAUFFENBURGER
- **Bootzheim** : M. Clément ROHMER
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : Mme Mireille MOSSER, M. Pascal JEHL, M. Eric KOPP
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Marie FREY, M. Jean-Paul ORSONI
- **Ohnenheim** : Mme Jacqueline SCHUNCK
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Michel BUTSCHA
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Mathieu KLOTZ, Mme Christelle ADOLPH, M. Michaël BERGER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS

Absents excusés :

Mme Nathalie DEICHLER, Mme Katia EHRHART, Mme Catherine GREIGERT (procuration à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), M. Gilles WEBER, M. Yann SCHUNCK (procuration à Marie FREY), Mme Elisabeth SIEBER (procuration à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER), M. Thierry WITWICKI, M. Yves SCHWOERER (suppléant), Mme Agnès ROHR (suppléante), Mme Agnès SIMLER (suppléante), M. François BLATZ (suppléant), M. Sébastien BURGER (suppléant), Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Jacques COSYNS (suppléant), M. Laurent NAAS (suppléant), M. Claude OHNET (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Bertrand ATZENHOFFER (Directeur Général des Services).

Assistaient en outre :

Mme Isabelle BAEHR (suppléante), Mme Angélique DOUCHE (suppléante), M. Jean-Louis BRICKERT (suppléant), Mme Karine LABOULAIS (Conseillère aux décideurs locaux), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Attractivité et Développement du Territoire »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »), M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »).

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
LE 09 MARS 2022 À 19 HEURES
À LA SALLE POLYVALENTE DE WITTISHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2021
3. Décisions du Président

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Ressources humaines : création d'un emploi non titulaire à temps non complet à la piscine pour le remplacement d'un agent sur un emploi permanent

C. FINANCES

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Versement d'une subvention en faveur de l'Ukraine dans le cadre du conflit armé en cours

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. PAIM – Cession d'un terrain à la SCI d'ISCHET

E. VŒUX ET COMMUNICATION

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Le Président propose aux membres de l'Assemblée de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

B.1. Ressources humaines : création d'un emploi non titulaire à temps non complet à la piscine pour le remplacement d'un agent sur un emploi permanent ;

C.2. Versement d'une subvention en faveur de l'Ukraine dans le cadre du conflit armé en cours.

Les modifications, n'amenant pas d'observations particulières, sont adoptées à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ **désigne à l'unanimité**, comme secrétaire de séance, **Madame Anne – Marie NEEFF**, Maire de Saasenheim.

*
**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le procès-verbal de la séance du 2 février 2022.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2020. Il s'agit de :

- **Décision n°2022-002** du 22 février 2022 portant approbation d'une convention de formation professionnelle ;
- **Décision n°2022-003** du 1^{er} mars 2022 portant approbation d'une formation professionnelle ;
- **Décision du bureau n° DB2022-004** du 18 mars 2021 portant renouvellement de l'adhésion de la Communautés de Communes à l'Association des Communautés de France (ADCF).

L'exercice de ces délégations n'amène pas d'observations particulières.

*
**

B. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ressources humaines : création d'un emploi non titulaire à temps non complet à la piscine pour le remplacement d'un agent sur un emploi permanent

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **adopte** la modification du tableau des emplois suivants :

Budget	Grade	Coefficient horaire	Période d'activité
Piscine	Educateur territorial des APS	Temps Non complet en fonction des besoins du service	du 12.03.2022 et ce jusqu'au retour de l'agent

- ◆ **confirme** l'inscription des crédits au Budget Annexe PISCINE 2022 - Chapitre 012 - Articles 6413, 6451 et 6453 ;
- ◆ **autorise** le Président à prendre et signer tous les actes nécessaires à la création du poste mentionné et à en assurer leur pourvoi.

Adopté à l'unanimité.

*
**

C. FINANCES

1. Débat d'Orientations Budgétaires

Le Conseil de Communauté, après avoir débattu,

- ◆ **prend acte** de la tenue, en sa séance du 09 mars 2022, du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 ;
- ◆ **demande** que le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération, soit transmis aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante ;
- ◆ **acte** que le rapport est mis à la disposition du public dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires.

*
**

2. Versement d'une subvention en faveur de l'Ukraine dans le cadre du conflit armé en cours

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'attribution de la subvention d'un montant de 15 000 € à Faceco ;
- ◆ **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

Adopté par 28 voix pour, 1 abstention (Monsieur KOPP, Conseiller).

*
**

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

1. PAIM - Cession d'un terrain à la SCI d'ISCHET

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide la vente d'une parcelle d'une superficie de 41,37 ares cadastrée sous** : Commune de Marckolsheim - section 52 - n° 300/47 d'une surface de 41,37 ares faisant partie du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim au profit de la société **SCI D'ISCHET** ;
- ◆ **fixe** le montant de la vente au prix de 3152 € l'are (TVA sur marge comprise), soit un montant global de 130 398,24 € la TVA sur marge à l'are étant de 452 € et 18 699,24 € pour les 41,37 ares ;

- ◆ **décide** que les frais d'actes et d'enregistrement sont à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ **charge** Maître Aurélie HERTH, notaire à Marckolsheim, de la rédaction de l'acte de vente ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

*
**

D. VŒUX ET COMMUNICATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 47.

*
**

Fait à Marckolsheim, le 10 mars 2022

Le Président,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

